

Paris, le 15 décembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

de Claudy LEBRETON, Président de l'ADF

Les suites du Grenelle de l'environnement : une catastrophe budgétaire programmée par ceux qui décident mais ne paient pas

Claudy LEBRETON, Président de l'Assemblée des départements de France (ADF), salue l'initiative d'Alain LAMBERT, d'organiser au sein de la commission consultative d'évaluation des normes (CCEN) qu'il préside, un débat consacré aux coûts induits par le Grenelle de l'environnement sur les collectivités territoriales.

Pour mémoire, à l'issue de la Conférence des finances publiques de 2010, le Président de la République avait annoncé un moratoire sur les normes pesant sur les collectivités.

Or, l'inflation normative n'a pas cessé ; elle s'est même aggravée en exploitant les nombreuses dérogations prévues dans la circulaire du Premier ministre de juillet 2010 qui précise le contenu et les limites de ce moratoire.

Pire, le coût des décrets examinés par la CCEN se révèle chaque mois plus élevé, conséquence en particulier des mesures réglementaires d'application de la loi sur le Grenelle de l'environnement qui nécessite plus de 250 décrets et arrêtés.

Les 86 premiers textes d'application déjà examinés par la CCEN au cours des derniers mois, concernant cette seule loi, se traduisent d'ores et déjà par près de 2,4 milliards d'euros de dépenses supplémentaires à la charge des collectivités locales, dans des délais rapprochés, sans compter les nouveaux règlements à venir, encore plus onéreux.

Si la réduction des déficits publics est un objectif partagé par tous les élus et décideurs publics, elle implique que l'Etat cesse de se défausser sur les collectivités locales en leur imposant de nouvelles charges. Avec une telle avalanche de mesures coûteuses, il est disqualifié pour leur reprocher des dépenses qu'il décide à leur place. L'Etat décide, les collectivités décident et financent : cela ne peut plus continuer !

Retrouvez ce communiqué de presse sur www.departement.org.

Contact presse : **Nadia SALEM**
Tél. 01.45.49.60.43 – P. 06.76.73.64.01
nadia.salem@departement.org